



TRAINS DE LA DEPORTATION

La Fédération CGT des Cheminots et son Institut d'Histoire Sociale communiquent

Le jugement du tribunal de Toulouse le 06 juin dernier et les démarches individuelles initiées depuis et jusqu'à ces dernières semaines relancent un questionnement sur l'attitude de la SNCF à propos des convois par chemins de fer des déportés juifs.

Devant le risque d'occultation ou de remise en cause de l'engagement réel des cheminots pour empêcher la machine de guerre allemande de tourner et afin de ne pas voir déplacées les responsabilités fondamentales, celles des nazis et de tous ceux qui ont préféré Hitler au Front Populaire, la collaboration à la résistance, la fédération CGT des cheminots et son Institut d'Histoire Sociale livrent leur opinion.

Nous comprenons la volonté et le besoin des familles de déportés que soixante ans après ne subsiste aucune zone d'ombre sur les conditions de transfert des juifs comme sur les responsabilités de chacun. Nous sommes toujours disposés à prêter notre concours à cette recherche dès lors qu'elle répond à un souci de transparence, de vérités et d'explications sur cette période sombre de notre histoire.

Sensibles à l'opinion selon laquelle cela ne doit pas se faire au prix de la banalisation, de la dilution de la notion de crime contre l'humanité, telle que l'exprimait l'avocat de la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés Internés et Patriotes) Joe NORDMANN en 1999, nous entendons aussi rester vigilants contre toutes tentatives de réécriture de l'histoire qui viserait la corporation des cheminots et l'image de résistance incontestée qui lui est attachée.

Qu'il y ait eu au sein de la SNCF des collaborateurs zélés et des agents obéissants vis-à-vis du gouvernement de Vichy et des occupants allemands qui doublaient la hiérarchie dans les emprises ferroviaires, c'est l'évidence même. Des représentants de la SNCF ont notamment participé à l'élaboration des conditions techniques (horaires, matériels) des transports de déportation. Que la corporation dans sa plus large composition se soit particulièrement distinguée par des actes de résistance, de désobéissance, de désorganisation et de sabotages des transports malgré un attachement légendaire à leur outil de travail est une autre évidence. Unis par leur statut depuis 1938 les cheminots sont porteurs d'un esprit de solidarité et de lutte, valeurs qui, dès l'occupation, structurent de manière prépondérante une conscience de résistance reconnue historiquement et politiquement. En témoignent les travaux d'historiens d'horizons divers et le fait que la SNCF fut la seule entreprise à se voir décerner la « Légion d'honneur » et la « Croix de guerre avec palmes » pour son attitude pendant la deuxième guerre mondiale et dans la libération du pays.

Le déclenchement de la grève insurrectionnelle des cheminots du 10 Août 1944 donnait le signal du soulèvement du peuple parisien qui fut décisif dans la libération de Paris. Cette grève insurrectionnelle est la seule grève qui est officiellement et annuellement commémorée avec les honneurs militaires, par une cérémonie à l'Arc de Triomphe.

Jusqu'alors, les faits incriminés inspiraient les décisions des tribunaux saisis sur la responsabilité de la SNCF et la CGT a toujours été en accord avec cette analyse qui nous fait également partager une opinion de Maître KLARSFELD à propos de la dilution des responsabilités « personne n'est coupable si tout le monde est coupable ».

Dans ce sens, et parce que nous estimons qu'il doit y avoir une différence entre ceux qui ont délibérément assuré les choix fondamentaux de la collaboration et ceux qui s'y trouvèrent impliqués, nous approuvons la démarche de la SNCF de faire appel du jugement de Toulouse. Nous sommes confortés dans cette position par l'opinion de nombreux historiens et par l'ensemble des organisations juives qui donnent acte à la SNCF des initiatives prises pour assumer son passé, initiatives auxquelles notre organisation n'est pas étrangère. Nous poursuivons dans le même temps avec notre institut d'histoire sociale notre travail d'investigation à partir des témoignages vivants et d'archives dont un prochain colloque sur Pierre SEMARD, Secrétaire Général de la Fédération CGT des Cheminots, fusillé par les nazis le 07 mars 1942 à Evreux, sera une des illustrations qui éclairera à nouveau la période dont nous parlons.

* * *